



14-15 février 2023

Réunion ministérielle de l'OCDE

# Conduite responsable des entreprises

**DANS L'ÉCONOMIE  
MONDIALE**

09h30 **Arrivées et accueil**

10h00 **Ouverture de la réunion ministérielle (Salle CC1)**

**Session plénière 1** **Comment la CRE peut promouvoir une économie mondiale résiliente, durable et inclusive qui profite à tous (Salle CC1)**

10h30

Dans un contexte géopolitique en mutation, et au regard des transformations radicales de l'économie et de la conduite des entreprises pour faire face aux défis mondiaux, l'importance de la conduite responsable des entreprises (CRE) en tant que fondement d'un système d'échanges ouvert, inclusif, durable et fondé sur des règles devrait continuer de s'affirmer. Une plus large mise en œuvre des normes de CRE sur le marché sera essentielle pour aligner l'action du secteur privé sur les objectifs des pouvoirs publics, notamment dans les domaines du changement climatique, de la transformation numérique, des ODD, de la reprise post-COVID-19, des investissements de qualité dans les infrastructures et de la réponse aux conséquences de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Cette session est consacrée à l'examen de la mise en œuvre effective et graduelle des instruments pratiques sur la CRE dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle décrit également le contexte des discussions thématiques qui suivront.

12h00 **Photo de groupe**

12h15 **Pause déjeuner (Château, Room Roger Ockrent)**

**Sessions parallèles**  
14h00

**Salle CC4**

**Renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à la CRE**

Cette session parallèle se concentre sur l'importance de l'alignement sur des normes internationales en matière de CRE afin d'établir des attentes claires vis-à-vis des entreprises et d'assurer une mise en œuvre efficace. Elle aborde les défis actuels pour bâtir des chaînes d'approvisionnement résilientes, durables et inclusives, y compris les normes du travail et l'enjeu de la lutte contre le travail forcé. La session met également en évidence la reconnaissance du rôle des organisations internationales engagées dans un effort de collaboration à l'appui de la cohérence grâce au renforcement des capacités, à la formation et à des activités de soutien technique.

**Salle CC6**

**CRE et changement climatique – définir le rôle des entreprises à l'appui des objectifs climatiques mondiaux et d'une transition juste**

Cette session parallèle se concentre sur l'instrumentalisation des normes et des outils de CRE pour promouvoir une transition responsable vers la neutralité carbone et analyser la responsabilité des entreprises concernant les mesures d'atténuation et d'adaptation. Elle aborde le rôle des entreprises à l'appui d'une transition juste en promouvant la prise en compte des droits humains et des droits du travail et les partenariats avec les parties prenantes.

15h30 **Pause café**

**Sessions parallèles**  
16h00

**Salle CC4**

**Encourager la finance durable en intégrant les normes de CRE**

Cette session parallèle se concentre sur le rôle des normes de CRE à l'appui de la gestion des risques ESG et des objectifs de durabilité dans le domaine de l'investissement institutionnel et de la finance. Elle aborde la promotion des normes de CRE dans le domaine du développement et du financement des infrastructures, ainsi que l'application des normes de CRE pour encourager et mesurer l'adoption du devoir de diligence lié au climat dans le secteur financier. La session met également en évidence l'intégration de la CRE dans les indicateurs, les notations et la communication d'informations afin de promouvoir une finance durable constructive.

**Salle CC6**

**Possibilités offertes par une transformation numérique responsable**

Cette session parallèle se concentre sur le développement et l'usage responsables des données et des technologies. Elle aborde les économies numériques ouvertes et respectueuses des droits et les avantages collectifs procurés par des chaînes d'approvisionnement mondiales responsables grâce à l'usage de la technologie. La session met également en évidence les possibilités d'accroître la transparence et la responsabilité pour l'alignement des entreprises sur les normes de CRE..

17h30 **Cocktail (Salon du Parc)**

19h00 **Dîner des Ministres et Chefs de délégation (Château, Room C)**

**Session plénière 2****09h00****Reprise et croissance pour tous grâce à la cohérence, l'alignement et l'harmonisation des normes en matière de CRE (Salle CC1)**

Ces dernières années, les grandes économies de marché ont lancé une combinaison judicieuse d'initiatives réglementaires en matière de diligence raisonnable, notamment en imposant certaines obligations de diligence raisonnable. Dans le contexte d'une montée en puissance des normes de CRE, et au regard du rôle de chef de file joué par l'OCDE dans ce domaine, les États sont de plus en plus souvent invités à répondre aux appels en faveur de la cohérence et de l'alignement des politiques en matière de CRE et des mécanismes de marché, afin d'éviter une multiplication de normes différentes et d'obligations divergentes pour les entreprises. Cette session plénière débute par une réflexion sur les résultats des discussions tenues au cours de la première journée de la Réunion ministérielle. Elle se poursuit par une analyse des principaux moyens d'encourager la CRE aux niveaux national et international, par le biais d'une « combinaison judicieuse » de politiques, réglementations et pratiques de marché.

**10h30****Pause café****Session plénière 3****11h00****Mise en œuvre des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales par les Points de contact nationaux (Salle CC1)**

Les Points de contact nationaux (PCN) pour la conduite responsable des entreprises jouent un rôle décisif dans la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE. Ils jouent un rôle essentiel dans la promotion de la CRE, y compris pour l'élaboration des politiques, et en offrant un mécanisme de réclamation non judiciaire pour régler les différends liés à la CRE. Du fait de la simplicité d'accès au mécanisme des circonstances spécifiques, un large éventail d'acteurs a sollicité le soutien des PCN pour remédier aux impacts négatifs des activités des entreprises au cours des 22 dernières années. Depuis lors, d'autres mécanismes de recours sont apparus, par exemple des institutions de défense des droits humains et des médiateurs (ombudsman). Les questions de CRE font de plus en plus l'objet de procédures judiciaires. Cette session plénière s'intéresse à ce contexte plus général.

**12h30****Pause****13h00****Déjeuner de travail ministériel : discussion (Salle CC1)**

Le déjeuner de travail sera consacré aux principaux résultats des discussions tenues au cours de la Réunion ministérielle, en mettant l'accent sur la coopération relative à la diligence raisonnable en matière de CRE.

**Session plénière 4****14h30****Conclusions et adoption du projet de Déclaration sur la CRE (Salle CC1)**

Le projet de Déclaration sur la CRE est soumis pour adoption. Les co-présidents, les États Unis et la France, et le Secrétaire général de l'OCDE feront des observations.

**15h00****Fin du programme de la Réunion ministérielle****15h00****Point de communication et de visibilité (Mezzanine)**

# Table des matières

<b>Ordre du jour</b>	2
<b>1. Une économie mondiale résiliente, durable et inclusive qui profite à tous</b>	4
<b>2. Focus sur les principales questions clés</b>	6
Renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales au moyen de la CRE : alignement et mise en œuvre	6
Comblent l'écart entre les objectifs climatiques et les engagements en faveur d'une transition juste	7
Faire de la finance un levier du changement via la cohérence	9
Transformation numérique responsable	11
<b>3. Assurer la reprise et la croissance pour tous via la cohérence, l'alignement et l'harmonisation des normes de CRE</b>	13
Cohérence, alignement et harmonisation des politiques publiques	13
Des approches cohérentes pour l'évaluation de la crédibilité et l'alignement des initiatives en faveur de la durabilité	15
<b>4. Les Points de contact nationaux : un mécanisme de mise en œuvre sans équivalent dans un paysage en pleine évolution</b>	16
<b>Documents de référence et instruments juridiques</b>	18
<b>Références</b>	19



**Merci de citer cet ouvrage comme suit :** OCDE (2023): *Promouvoir et favoriser la conduite responsable des entreprises dans l'économie mondiale: Note sur les principales questions clés*, <https://mneguidelines.oecd.org/note-sur-les-principales-questions-cles-2023-ocde-ministerielle-cre.pdf>.

Cette Note livre des **informations générales** sur les principales questions clés qui seront abordées au cours de la Réunion ministérielle de l'OCDE sur la **conduite responsable des entreprises (CRE)**. Ce document aborde des questions en lien avec le projet d'ordre du jour portant sur : i) la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales ; ii) le changement climatique ; iii) la finance durable ; iv) la transformation numérique responsable ; v) la cohérence, l'alignement et l'harmonisation des normes de CRE ; et vi) la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (les Principes directeurs) [OECD/LEGAL/0144] par le biais des Points de contact nationaux (PCN).

Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

## Une économie mondiale résiliente, durable et inclusive qui profite à tous

Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, la dernière décennie a vu de grandes avancées dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, la santé, l'enseignement primaire ou la création d'emplois. L'accent a été remis sur l'importance d'un développement global, qui n'oublie personne. Dans de nombreux pays une attention croissante est portée aux questions de discrimination pluridimensionnelle et structurelle. La pandémie de COVID-19 a accéléré les défis socio-économiques et mis en lumière les avantages de la transformation numérique et de la résilience des chaînes d'approvisionnement.

**La crise climatique et les effets de la pandémie ont aggravé les inégalités et, dans une certaine mesure, ont freiné, voire fait reculer les avancées** sur les objectifs de développement, par exemple en matière de lutte contre la pauvreté et travail des enfants (Banque mondiale, 2021<sup>[1]</sup>). La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a causé une catastrophe humanitaire, compromis la sécurité alimentaire et énergétique, accru la pauvreté et aggravé l'inflation. Ceci s'accompagne d'une hausse des taux d'intérêt, d'une augmentation des coûts pour les entreprises et d'une érosion des salaires réels, alourdissant la pression qui pèse sur les économies et les individus (OCDE, s.d.<sup>[2]</sup>). L'environnement propice au développement durable et inclusif est de plus en plus menacé, comme en témoigne le nombre croissant d'attaques contre les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement (OCDE, 2022<sup>[3]</sup>) et de cas de pressions présumées sur les individus ou organisations portant des circonstances spécifiques devant les Points de contact nationaux (PCN) (Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, 2020<sup>[4]</sup>) (OECD Watch, 2020<sup>[5]</sup>).





Dans ce contexte, le **multilatéralisme et la coopération internationale efficaces restent essentiels pour permettre aux pouvoirs publics de relever ces défis**. Dans sa **Vision d'avenir à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire**, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a réaffirmé l'importance des principes de l'économie de marché ; d'un système commercial multilatéral ouvert, libre, juste, inclusif et fondé sur des règles ; de la transparence et de la responsabilité des pouvoirs publics ; de l'état de droit ; de l'égalité femmes-hommes ; de la protection des droits humains ; et de la promotion de la stabilité environnementale [OCDE, 2021]. Ces valeurs et principes sous-tendent l'engagement de l'OCDE à agir pour une économie mondiale résiliente, durable et inclusive. La CRE est fondamentale pour la concrétisation de cet engagement. La diffusion mondiale et la mise en œuvre efficace des normes de l'OCDE en matière de CRE permettent d'aligner le comportement des entreprises avec ces valeurs et principes, à la fois dans les pays membres de l'OCDE et au-delà, ainsi que le souligne la Stratégie de relations mondiales de l'OCDE [C/MIN(2021)17/FINAL].

**Appliquer les normes de CRE peut aider les entreprises à mettre en œuvre les ODD**, et à veiller qu'elles accordent la priorité à leurs impacts les plus importants. Selon ces normes, toutes les entreprises - indépendamment de leur statut juridique, leur taille, leur régime de propriété ou leur secteur - doivent i) apporter une contribution positive au progrès économique, environnemental et social des pays dans lesquels elles opèrent, et ii) prévenir et atténuer les impacts négatifs qu'elles peuvent causer, auxquels elles peuvent contribuer, ou qui peuvent être directement liés à leurs activités, produits et services. Ces impacts et risques englobent les émissions de gaz à effet de serre (GES), les déchets dangereux et les mauvaises conditions de travail dans les chaînes

d'approvisionnement, y compris le travail forcé. Par exemple, il est estimé que sur les 27.6 millions de personnes en situation de travail forcé en 2021, 17.3 millions sont liées aux activités des entreprises (BIT, Walk Free et OIM, 2022<sup>[6]</sup>).

**Les normes de CRE concernent la plupart des domaines couverts par les ODD**. En adoptant un comportement responsable, conforme aux attentes internationales, les entreprises peuvent s'assurer de ne pas, à tout le moins, aller à l'encontre des ODD, que ce soit dans le cadre de leurs activités, de leurs chaînes d'approvisionnement ou de leurs autres relations d'affaires. Cela est particulièrement important à une époque où les marchés sont interconnectés, où les chaînes d'approvisionnement peuvent s'étendre sur de multiples juridictions et cultures des affaires, et où les impacts sur les personnes et l'environnement se produisent souvent dans les sociétés les plus vulnérables (OCDE, s.d.<sup>[7]</sup>).

Il existe une reconnaissance croissante du fait que **les pouvoirs publics jouent un rôle clé dans le soutien de la mise en œuvre effective des normes de CRE**, en fournissant un cadre de politiques publiques favorable, en créant des incitations et en montrant l'exemple en matière de CRE dans le cadre de leurs propres activités. C'est pourquoi les États cherchent de plus en plus à intégrer les normes de CRE dans la législation, les politiques publiques, les réglementations et les initiatives nationales. Cela implique aussi d'accroître la coopération concernant le devoir de diligence et d'harmoniser les initiatives en matière de durabilité déployées sur le marché. La coopération et la coordination internationales à cet égard peuvent constituer un moyen particulièrement efficace de contrebalancer les divergences inutiles entre pays qui peuvent être coûteuses pour les entreprises, les sociétés et les pouvoirs publics.

# 2



## Focus sur les principales questions clés

### Renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales au moyen de la CRE : alignement et mise en œuvre

Ces dernières années, toutefois, ont vu une remise en question croissante du commerce international et de la mondialisation. Il existe des demandes de plus en plus nombreuses pour une meilleure gestion et intégration des considérations environnementales et sociales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La crise de COVID-19 a relancé les débats sur la capacité à garantir la sécurité d'approvisionnement en produits et services essentiels et à générer des bénéfices pour tous, tout en mettant en évidence les bienfaits de la mondialisation : la production de vaccins, masques et tests s'est faite à travers plusieurs pays (OCDE, 2022<sub>[8]</sub>).

#### Les normes de CRE peuvent contribuer à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement d'une façon qui minimise la probabilité et la gravité d'un large éventail de risques et d'impacts.

Le fait que **les normes internationales en matière de CRE** (les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (les Principes directeurs) [OECD/LEGAL/0144], les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les Principes directeurs des Nations Unies) et la Déclaration de principes tripartite de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les entreprises multinationales et la politique sociale (la Déclaration de l'OIT sur les EMN)) soient fortement alignées apporte de la clarté pour :

- **aider à relever les défis liés aux chaînes d'approvisionnement critiques** : différents acteurs doivent travailler ensemble pour identifier et gérer les risques, tout en devant prendre en compte un ensemble disparate de cadres juridiques et de contextes locaux. Par exemple, malgré des initiatives internationales récentes visant à encourager la coordination et la coopération concernant les minéraux critiques, l'orientation stratégique de ces initiatives reste en grande partie à définir. Intégrer les normes de CRE dans les efforts pour renforcer la coopération concernant les minéraux critiques peut aider à atténuer les risques dans ces chaînes d'approvisionnement complexes, y compris de façon à renforcer la sécurité de l'approvisionnement (K.C. Michaels, 2022<sub>[9]</sub>).
- **assurer la cohérence et accroître l'adoption de politiques publiques sur le devoir de diligence**, prévenant ainsi les difficultés

liées à la fragmentation des normes pour les entreprises opérant à l'échelle mondiale. La prolifération des mesures au niveau national ou régional peut entraîner des coûts inutiles pour les entreprises et miner l'efficacité de l'action publique (ex. coûts d'information et d'incertitude) (OCDE, 2022, p. 86<sub>[3]</sub>). En pratique, les entreprises peuvent être amenées à avoir à communiquer des informations à de multiples autorités, à utiliser des modèles de publication d'information hétérogènes, et à suivre des procédures fastidieuses.

- **permettre aux entreprises de rester engagées dans des zones à haut risque tout en prenant des mesures de gestion des risques** : le recours des entreprises à la notation en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et l'externalisation de l'évaluation des risques à des spécialistes de l'analyse de données ESG peuvent favoriser les stratégies de désengagement, ainsi que freiner les contributions des investisseurs et l'allocation de capitaux aux objectifs clés des politiques climatiques et de développement. Le devoir de diligence permet aux entreprises de s'engager de façon responsable dans des secteurs, zones géographiques et chaînes d'approvisionnement à plus haut risque, tout en évitant les stratégies générales de désinvestissement (OCDE, 2022, p. 28<sub>[3]</sub>).

Dans l'ensemble, avoir **une meilleure connaissance des chaînes d'approvisionnement, ainsi que des cadres de gestion des risques solides grâce au devoir de diligence, améliorent la capacité des entreprises à identifier les vulnérabilités** et favorisent la planification de la continuité pour gérer les perturbations. En augmentant la sensibilisation aux risques et la transparence, l'exercice du devoir de diligence aide les entreprises à améliorer leur connaissance des chaînes d'approvisionnement, à promouvoir la continuité des relations avec leurs fournisseurs et, en définitive, à renforcer leur résilience. Des relations responsables entre acheteurs et fournisseurs, des mécanismes de réclamation et la protection des travailleurs de première ligne peuvent minimiser les risques de transmission des chocs à travers les chaînes d'approvisionnement lorsque ceux-ci se produisent (OCDE, 2021<sub>[10]</sub>).





## Comblent l'écart entre les objectifs climatiques et les engagements en faveur d'une transition juste

Le monde fait face à une **triple crise planétaire liée au changement climatique, à la pollution et à la perte de biodiversité**. Tel que souligné lors de la Réunion ministérielle du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE (EPOC) en mars 2022, ces défis exigeront des entreprises qu'elles combleront l'écart entre leurs ambitions climatiques et leurs impacts sur le terrain [OECD/LEGAL/0468]. Les normes de CRE peuvent aider les entreprises à identifier, évaluer et gérer leurs impacts et contributions à la réalisation des objectifs de politique climatique et en particulier à la réduction des émissions mondiales de GES, domaines dans lesquels le progrès est insuffisant (GIEC, 2022<sub>[11]</sub>).

Les normes de CRE peuvent fournir un **référentiel reconnu au niveau international faisant autorité pour guider les entreprises dans leur action en faveur du climat**. En l'absence de législation complète ou d'un accord largement reconnu sur ce que devraient être les objectifs et les actions en matière de climat pour les entreprises, les initiatives du marché et multipartites ont proliféré. Les normes de CRE peuvent compléter ces initiatives et la réglementation afin de combler les vides existants, notamment en :

- **augmentant la crédibilité et la responsabilité des engagements et des actions en faveur du climat** dans un contexte de préoccupations et de risques croissants d'écoblanchiment (Rogelj et al., 2021<sub>[12]</sub> ; Noels et Jachnik, 2022<sub>[13]</sub> ; OCDE, 2022<sub>[14]</sub>). Les engagements en faveur de la neutralité carbone sont rarement intégrés dans la gouvernance et la gestion des entreprises, ce qui entraîne une mise en œuvre lacunaire de ces engagements. Par exemple, des études suggèrent que seulement la moitié des 700 entreprises interrogées intègrent leurs objectifs de neutralité carbone dans des stratégies et mesures concrètes. L'initiative Climate Action +100, quant à elle, a révélé que 19 % seulement des entreprises évaluées ont élaboré une stratégie quantifiée de décarbonation et qu'aucune n'a fait état de dépenses en capital à la hauteur de ses objectifs de réduction des GES. Les normes de CRE offrent un cadre de référence qui soutient l'intégration des objectifs climatiques au

cœur des activités et de la gouvernance des entreprises, améliorant la responsabilité, la transparence, la comparabilité et la crédibilité.

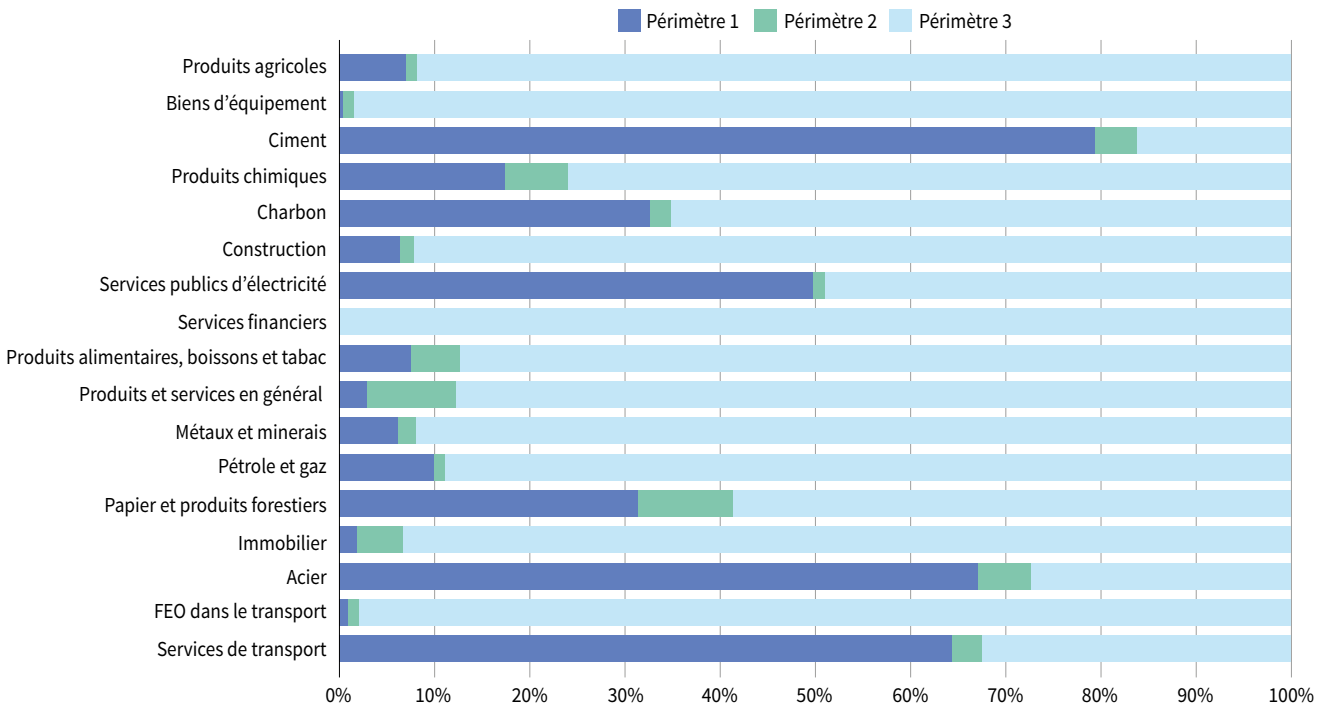
- **identifiant et hiérarchisant les points les plus sensibles en termes de changement climatique dans leurs activités, relations d'affaires et investissements**, de manière à les inciter à prendre des mesures pour réduire leurs émissions de GES là où cela est le plus important. L'approche fondée sur les risques qui se trouve intégrée dans les normes de CRE offre également aux entreprises la flexibilité nécessaire pour agir dans un contexte en perpétuelle évolution et avec d'importants déficits d'information.
- **mesurant et réduisant les émissions tant dans leurs propres activités que dans leur chaîne d'approvisionnement**. L'approche de la CRE qui appréhende l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement la rend particulièrement pertinente pour inciter les entreprises à aborder les émissions de GES relevant du périmètre 3 (qui se produisent en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement), en sus de celles des périmètres 1 et 2. Comme l'illustre le Graphique 1 sur la page ci-après, les émissions du périmètre 3 concernent la plupart des secteurs économiques. Elles représentent près de 100 % des émissions de GES associées au secteur financier (sur la base des émissions générées par les bénéficiaires d'investissements et les emprunteurs) et 80 à 90 % des émissions totales du secteur associées aux produits finaux (Forum économique mondial, 2021<sub>[15]</sub>). Les responsabilités relevant du périmètre 3 ne sont actuellement pas prises en compte par les cadres réglementaires et sont absentes de la plupart des stratégies d'atténuation du changement climatique des entreprises.

Les normes de CRE offrent un cadre de référence qui soutient l'intégration des objectifs climatiques au cœur des activités et de la gouvernance des entreprises, améliorant la responsabilité, la transparence, la comparabilité et la crédibilité.

- **veillant à ce que leur action en faveur du climat soit soutenue par les parties prenantes concernées** afin de maximiser les effets positifs et de minimiser les impacts négatifs sur d'autres priorités et considérations en matière environnementale (comme la biodiversité), de droits humains, de droits du travail, et sociale. La plupart des initiatives réglementaires et volontaires existantes en matière d'atténuation du changement climatique se concentrent uniquement sur les stratégies de réduction des émissions sans tenir compte des risques sociaux et environnementaux et des impacts négatifs potentiels susceptibles de survenir dans le

contexte de l'action climatique (Noels et Jachnik, 2022<sup>[16]</sup>). La sortie d'une économie à forte intensité de carbone et la réalisation d'engagements en faveur de la neutralité carbone risquent de provoquer de fortes perturbations en raison de la restructuration économique, des déplacements de main-d'œuvre, des pertes et créations d'emplois ou de perturbations locales affectant la disponibilité et les prix des biens et des services. C'est pourquoi une approche holistique informée par les parties prenantes, ainsi que les normes de CRE le préconisent, est importante pour pouvoir assurer que ces impacts sont abordés.

**Graphique 1. Illustration des parts estimées des émissions de GES relevant des périmètres 1, 2 et 3, par secteur**



Source : CDP (2022<sup>[17]</sup>), Note technique : pertinence des catégories relevant du périmètre 3 par secteur, Questionnaire du CDP sur le changement climatique, [www.cdp.net](http://www.cdp.net).







## Faire de la finance un levier du changement via la cohérence

Le **volume des stratégies et des produits financiers « responsables » ou « durables » a connu, ces dix dernières années, une croissance exponentielle**. Il est lié à la reconnaissance du fait que les facteurs ESG peuvent avoir des retombées sur les résultats financiers, une demande accrue des bénéficiaires, et aux signaux envoyés par l'action publique selon lesquels le secteur financier devrait jouer un rôle moteur dans la réalisation des programmes mondiaux en faveur du développement durable, notamment les ODD et les objectifs de l'Accord de Paris, en permettant le financement de produits, services, infrastructures, projets ou technologies clés. À titre d'illustration, le marché ESG était estimé à plus de 30 000 milliards USD d'actifs au total sur les cinq principaux marchés à la fin de 2019, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2016 (OCDE, 2020<sup>[18]</sup>). En parallèle, le nombre d'instruments de politiques publiques liés aux critères ESG a quasi doublé ces cinq dernières années. Il y a actuellement plus de 600 types de dispositions ou de réglementations régissant la publication d'informations en matière de durabilité (EY, 2021<sup>[19]</sup>).

Malgré des progrès considérables dans ce domaine, à l'heure actuelle, il existe très peu d'uniformité dans la manière dont

**les investisseurs ou les banques gèrent les risques ESG liés à leurs investissements ou clients**. Cette absence de standardisation donne aux établissements financiers une grande flexibilité pour concevoir et mettre en œuvre leurs propres approches. Ceci crée cependant des difficultés pour comparer les résultats au regard des facteurs ESG, ce qui peut nuire à la crédibilité des stratégies d'investissement ou de financement responsables et exacerber le risque d'écoblanchiment. Par exemple, une enquête menée par l'Alternative Investment Management Association (AIMA) auprès de 582 investisseurs institutionnels dans le monde entier a montré que parmi ceux qui déclarent mettre en œuvre une « stratégie ESG », 47 % ont recours à des stratégies d'exclusion, tandis que seuls 21 % prennent en compte les facteurs de risque ESG dans leur globalité (AIMA, 2018<sup>[20]</sup>). En outre, de nombreux établissements financiers n'ont pas mis en place de stratégie efficace pour faire face aux risques ESG importants. À cet égard, une récente étude de ShareAction, portant sur les 100 fonds de pension les plus importants au monde, a révélé que 60 % d'entre eux n'avaient adopté aucune stratégie, ou qu'une stratégie limitée, en matière de risques environnementaux (ShareAction, 2018<sup>[21]</sup>) (voir également l'encadré 1).

### Encadré 1. Renforcer la crédibilité des engagements de neutralité carbone dans le secteur financier

Il est actuellement estimé que 70 % de l'économie mondiale est couverte par des engagements de neutralité carbone pris par les pays dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national (AIE, 2021<sup>[22]</sup>). À l'image de la nette hausse de l'investissement ESG, l'adoption d'engagements de neutralité carbone se généralise au sein des entreprises et, en particulier, des établissements financiers. Dans ce contexte, les établissements financiers joueront un rôle clé dans la montée en puissance des ambitions en matière de transition vers la neutralité carbone et dans sa mise en œuvre, notamment en canalisant les engagements des pouvoirs publics vers des actions alignées en faveur du climat au sein de l'économie réelle. Toutefois, de récents rapports de l'OCDE et de l'ONU ont montré de fortes disparités dans les moyens employés pour mettre en pratique ces engagements volontaires et ont exprimé des inquiétudes quant à la qualité de ces engagements sur le plan de la crédibilité et de la transparence des méthodes utilisées (Noels et Jachnik, 2022<sup>[23]</sup>).

Pour remédier à ce problème et contribuer à traduire les engagements climatiques en actions crédibles, comparables et transparentes, l'OCDE contribue aux efforts visant à suivre les progrès accomplis au regard des engagements de neutralité carbone du secteur financier et à compléter les efforts internationaux visant à soutenir les engagements liés au climat (notamment le Programme international de l'OCDE pour l'action sur le climat) [DAF/CMF(2022)34]. Ces travaux comprendront une analyse de la disponibilité des données et des indicateurs relatifs aux engagements de neutralité carbone du secteur financier, en tenant compte des principes et des normes de CRE.

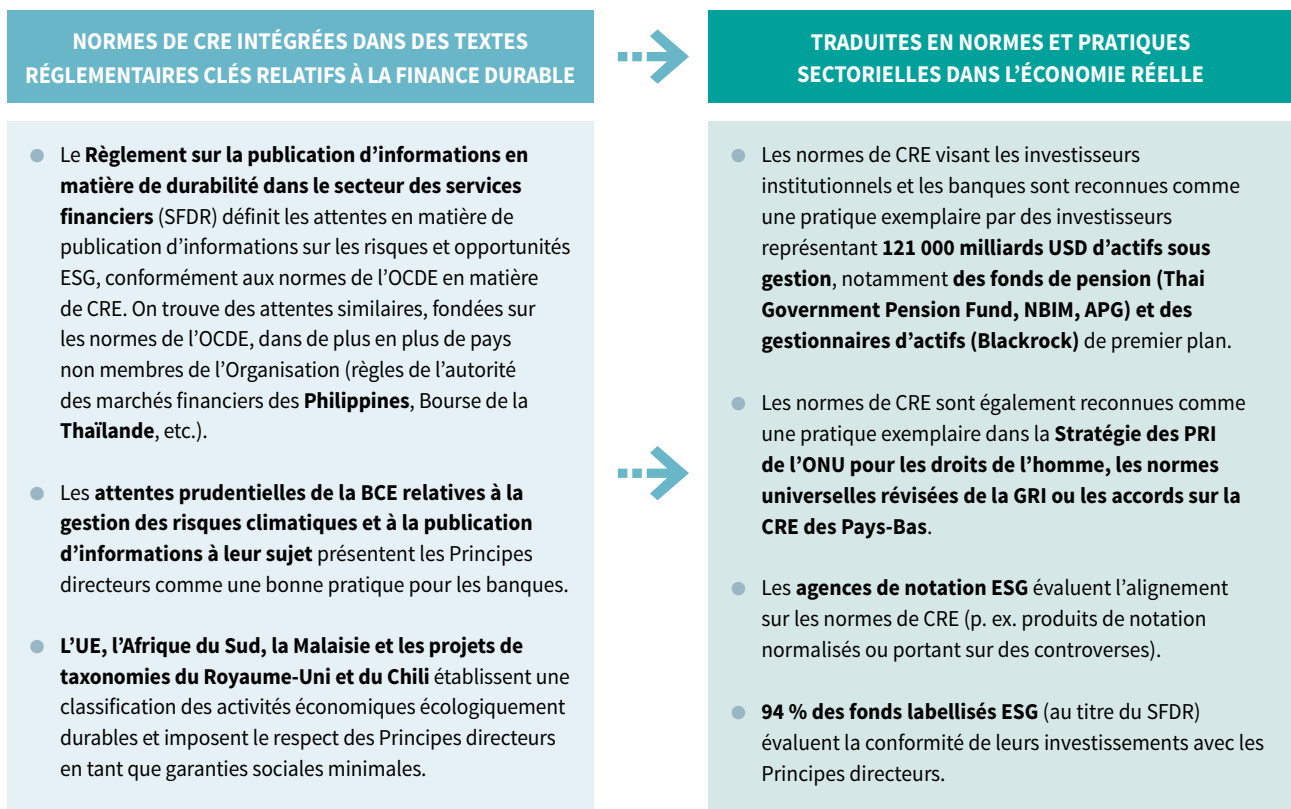
**Les établissements financiers continuent d'attirer l'attention sur plusieurs défis** qui les empêchent de mener à bien des stratégies d'investissement responsable de façon significative. Parmi ces défis se trouvent : la compréhension et la conception des cadres de gouvernance actuels (OCDE, 2017<sup>[24]</sup>), la méconnaissance des risques ESG et l'absence de méthodes standardisées pour la gestion desdits risques (State Street Global Advisors, 2019<sup>[25]</sup>), ainsi que le manque de données de qualité et d'indicateurs comparatifs sur les questions ESG (Morgan Stanley, 2018<sup>[26]</sup>).

**Des attentes largement reconnues, en matière d'investissement et de finance responsables, peuvent renforcer la qualité des processus, améliorer leur impact, et atténuer le risque de voir se multiplier des attentes différentes** selon les juridictions et les initiatives. Elles peuvent également favoriser la complémentarité entre les attentes des professionnels de la finance et celles des entreprises, facilitant le respect de nouvelles attentes. À cet égard, les normes de CRE, qui se trouvent déjà intégrées dans la législation et dans des initiatives de premier plan (voir ci-dessous), peuvent constituer un cadre utile. Il est donc nécessaire, pour éviter l'écoblanchiment et les

risques de fragmentation des normes, de veiller à ce que les pratiques de CRE et les approches qui apparaissent dans le domaine de la finance durable soient alignées, coordonnées et cohérentes. Fournir des clarifications et des orientations aux établissements financiers quant à la mise en œuvre du devoir de diligence fondé sur les risques prévu par les Principes directeurs pour gérer les risques sociaux et environnementaux liés à leurs clients et investissements contribuerait également à mettre à jour des éléments jusque-là insoupçonnés. Ces recommandations ont été intégrées dans un certain nombre de textes réglementaires et de normes de marché clés sur la finance durable, en particulier au sein de l'UE, mais aussi dans les pays non Adhérents, et reprises par des initiatives de marché clés (voir le Graphique 2).

**Il est nécessaire, pour éviter l'écoblanchiment et les risques de fragmentation des normes, de veiller à ce que les pratiques de CRE et les approches qui apparaissent dans le domaine de la finance durable soient alignées, coordonnées et cohérentes.**

Graphique 2. Normes de CRE dans le domaine de la finance durable



Le devoir de diligence en matière de CRE **se généralise** dans le secteur financier, soit parce qu'il est encouragé par des **standards volontaires**, soit parce qu'il est systématisé par des **coalitions d'investisseurs** et, désormais, par des **règles obligatoires**. Cet écosystème de pratiques et d'obligations juridiques actuelles se retrouve dans un cadre général : le devoir de diligence en matière de CRE. Il permet de préciser les liens entre les investisseurs et les **impacts négatifs**, contribue à empêcher l'**écoblanchiment** et lie les actions des investisseurs aux objectifs de l'action publique.

Source : Présentation PowerPoint du Centre de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises projetée lors d'une réunion du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises.





## Transformation numérique responsable

Les évolutions liées à la transformation numérique de l'économie et au développement de nouvelles technologies créent **des opportunités et des risques**. Les outils numériques, tels que l'intelligence artificielle (IA) et la technologie de registres distribués (DLT), peuvent aider les entreprises à accélérer leurs contributions au développement durable, notamment en accroissant leur efficacité, en ouvrant de nouvelles perspectives en matière d'éducation et d'emploi, et en leur permettant de renforcer la gestion responsable de leur chaîne d'approvisionnement. En parallèle, la transformation numérique peut susciter de vives préoccupations en matière de droits humains et être liée à d'autres préjudices sociaux et environnementaux, comme l'utilisation des technologies de surveillance de masse fondées sur l'IA pour cibler et réprimer les minorités, l'amplification des discours de haine et des campagnes de désinformation via les médias sociaux (OCDE, 2021<sup>[27]</sup>), ainsi que la lourde empreinte carbone de l'informatique. Afin de maximiser les retombées positives de la transformation numérique, les entreprises et les pouvoirs publics doivent comprendre les risques de dommages qu'elle présente et comment y faire face.

À titre d'exemple, **les nouvelles technologies peuvent :**

- **aider les entreprises à accélérer leurs contributions au développement durable** par, entre autres bénéfiques, un accroissement des capacités en matière de traitement des données qui peut stimuler la productivité et la précision. La capacité de l'IA notamment à analyser rapidement d'immenses quantités de données, à reconnaître des schémas, et à élaborer des modèles prédictifs en fait un outil précieux pour le développement économique et social. L'IA est utilisée dans de nombreux secteurs, comme : les services médicaux pour le suivi des patients et l'épidémiologie ; les autorités en charge de l'application de la loi pour la détection des crimes financiers et la lutte contre le trafic d'êtres humains ; et les administrations locales pour améliorer la distribution des prestations sociales et dévier la circulation afin de limiter l'encombrement des routes.

- **être à l'origine de violations des droits humains et d'autres préjudices sociaux et environnementaux, y contribuer ou y être liée.** Afin de maximiser les retombées positives de la transformation numérique, les entreprises, les groupes de parties prenantes et les pouvoirs publics doivent comprendre les risques de dommages qu'elle présente. Il a pu être observé que l'IA a des impacts négatifs sur les droits humains et les droits du travail dans de nombreux domaines, par exemple en raison de la mise au point, de l'utilisation et de la commercialisation de technologies de surveillance de masse, d'outils de police prédictive, de technologies de notation sociale et d'algorithmes de recrutement. L'IA peut également être liée à des violations du droit à la vie privée, à la non-discrimination, à la liberté d'expression, à la liberté d'association, à la liberté de réunion, à la négociation collective, à l'emploi à temps plein, à l'égalité de revenu, à l'égalité femmes-hommes et, dans les cas les plus graves, du droit à la vie et à la sécurité personnelle (OCDE, 2021<sup>[28]</sup>).





**Les outils numériques peuvent aussi jouer un rôle croissant d'appui à la CRE.** Les chaînes d'approvisionnement physiques (minerais/métaux, habillement et agriculture, par exemple) sont extrêmement complexes et fragmentées. Ces chaînes d'approvisionnement englobent des acteurs informels et formels dans des parties développées et en développement du monde, ce qui rend particulièrement difficile le suivi de la provenance et de la manutention des biens, deux ensembles d'informations essentiels pour exercer le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement. La gestion des données par la technologie des registres distribués et leur analyse par l'IA ont permis d'améliorer la capacité à détecter les risques et une prise de décision plus éclairée en matière d'atténuation des risques.

Au-delà de l'IA, les parties prenantes ont également manifesté leur intérêt pour explorer plus en détail des **sujets liés à la CRE et aux plateformes en ligne**. Les plateformes en ligne et l'écosystème numérique qui les sous-tend sont de plus en plus présents dans la vie

quotidienne. Les mesures de confinement et de distanciation sociale mises en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ont renforcé la manière dont les plateformes numériques complètent les services essentiels ou s'y substituent, qu'il s'agisse de communiquer avec des amis, des membres de sa famille ou des collègues de travail, d'acheter des denrées alimentaires ou d'autres produits, de commander un taxi, ou même d'éduquer ses enfants. Du fait de cette imbrication étroite avec tant d'autres sujets, les questions de CRE ont largement gagné en visibilité, notamment en ce qui concerne la collecte, le transfert, la vente et l'utilisation des données des utilisateurs, ainsi que la protection des travailleurs qui fournissent des services via les plateformes en ligne.

**Les questions de CRE ont largement gagné en visibilité, notamment en ce qui concerne la collecte, le transfert, la vente et l'utilisation des données des utilisateurs.**



### Encadré 2. Récolter les fruits de la transformation numérique tout en en atténuant les répercussions négatives

L'OCDE œuvre de différentes manières pour soutenir la mise en place de politiques publiques efficaces en matière de transformation numérique. Les travaux du Comité de la politique de l'économie numérique (CPEN) de l'OCDE sur l'IA – notamment l'adoption de la Recommandation sur l'intelligence artificielle [OECD/LEGAL/0449], dans laquelle sont inscrits les Principes de l'OCDE sur l'IA, et le lancement de l'Observatoire des politiques relatives à l'IA et du Réseau d'experts de l'OCDE sur l'IA, entre autres, ainsi que, plus généralement, le projet « Vers le numérique » de l'Organisation, qui vise à assurer l'harmonisation et la visibilité des travaux sur l'économie numérique dans l'ensemble de l'OCDE, s'intéressent à ces évolutions. Le Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises (GT-CRE) pilote des orientations sur la façon d'appliquer les normes de CRE au développement et à la mise en œuvre des technologies, à travers une collaboration avec le CPEN et son Groupe de travail sur la gouvernance de l'IA (AIGO) et leurs travaux actuels qui visent à élaborer des études et des outils pour les acteurs de l'IA et les décideurs des politiques publiques. En parallèle, les travaux menés par l'OCDE sur la gouvernance publique fournissent des indications sur la façon dont la fonction de communication publique des administrations peut aider à répondre à l'évolution rapide du phénomène de mésinformation et de désinformation, afin de concevoir de meilleures politiques publiques, d'accroître la confiance des citoyens et, à terme, de renforcer les démocraties. L'élaboration des Principes de bonne pratique de l'OCDE pour la communication publique face à la mésinformation et à la désinformation constitue une étape importante additionnelle pour aider les pouvoirs publics à relever efficacement les défis posés par l'ère du numérique (OCDE, 2022<sup>[29]</sup>).

# 3

## Assurer la reprise et la croissance pour tous via la cohérence, l'alignement et l'harmonisation des normes de CRE

### Cohérence, alignement et harmonisation des politiques publiques

La dernière décennie a été marquée par une augmentation des demandes visant à ce que les entreprises respectent les normes internationales de CRE afin de contribuer au développement durable et pour prévenir et éviter tout dommage aux personnes, à la planète et à la société. Dans le même temps, les pouvoirs publics jouent un rôle fondamental dans la promotion et la mise en œuvre de la CRE, en créant des incitations et en montrant l'exemple en matière de CRE dans le cadre de leurs propres activités. Ils peuvent s'appuyer, à cette fin, sur un large éventail d'outils et d'approches de politiques publiques permettant à la CRE de gagner en efficacité et en simplicité, tant pour les entreprises que pour les parties prenantes. L'action publique devient de plus en plus importante pour prospérer dans l'économie mondiale et assurer que les activités des entreprises contribuent à la création de valeur et au développement durable au sens large. La mise en place d'un environnement propice à la CRE est essentielle pour qu'un pays puisse apparaître comme une destination sûre pour l'investissement, l'approvisionnement et/ou les échanges commerciaux, ainsi que pour progresser vers la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris.

C'est pourquoi les États cherchent de plus en plus à intégrer les normes liées à la CRE dans la législation, les politiques publiques, les réglementations et les initiatives nationales. En sus de l'établissement et de la mise en œuvre d'un cadre juridique instituant un environnement propice à la CRE au regard des droits humains et des droits du travail ainsi que de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, les Adhérents aux Principes directeurs, membres et non-membres de l'OCDE, ont mis en place diverses initiatives, comprenant notamment l'adoption de plans d'action nationaux sur la CRE ou sur les entreprises et les droits de l'homme (PAN), l'intégration de clauses sur la durabilité dans les accords commerciaux et d'investissement, la mise en place de récompenses et d'incitations pour les entreprises qui respectent les normes de CRE, et la promotion du respect des normes de CRE via leur rôle en tant qu'acteurs économiques ou propriétaires d'entreprises.

L'une des manifestations évidentes de ceci a été l'augmentation notable du nombre de réglementations ou d'initiatives émanant des entreprises, des pouvoirs publics ou multipartites en matière de durabilité, qui intègrent des attentes quant au devoir de diligence pour la CRE. Il en résulte que le paysage de la CRE dans lequel les entreprises et les autres parties prenantes doivent évoluer devient de plus en plus complexe. Cette complexité est d'autant plus grande pour les entreprises qui exercent leurs activités dans de multiples juridictions ou qui vendent leurs produits et services à l'échelle mondiale – ce qui est le cas de la plupart des entreprises aujourd'hui. À cet égard, les Adhérents aux Principes directeurs ont reconnu l'importance de la cohérence des politiques publiques en matière de CRE et de leur alignement sur les instruments internationaux (voir encadré 2). La coordination internationale relative aux réglementations sur le devoir de diligence et aux initiatives en faveur de la durabilité est l'une des dimensions de la cohérence des politiques publiques en matière de CRE.

**La coordination internationale effective en matière de réglementations sur le devoir de diligence et d'initiatives en faveur de la durabilité pourrait contribuer à contrebalancer les divergences non nécessaires entre pays** qui peuvent être coûteuses non seulement pour les entreprises, mais aussi pour les sociétés et les États. Dans le secteur financier par exemple, il est estimé que les divergences entre les réglementations coûtent aux établissements financiers l'équivalent de 5 à 10 % de leur chiffre d'affaires mondial annuel, les petites entreprises étant celles qui en pâtissent le plus en termes de performances financières. Par ailleurs, entre 2013 et 2018, plus de la moitié des établissements financiers ont dû rediriger des ressources initialement destinées à financer des investissements vers des activités de gestion des risques réglementaires à cause des divergences entre réglementations (IFAC/BIAC, 2018<sup>[30]</sup>). C'est pour cette raison que l'interopérabilité et la comparabilité des normes ont déjà été reconnues comme un levier puissant dans le domaine de la finance durable pour assurer que les marchés financiers contribuent à une transition ordonnée vers une économie bas carbone (OCDE, 2021<sup>[31]</sup>),



## Encadré 3. Recommandation de l'OCDE sur le rôle de l'État dans la promotion de la CRE (2023) [OECD/LEGAL/0486]

Cette Recommandation met l'accent sur le rôle joué par les pouvoirs publics dans la promotion de pratiques de conduite responsable des entreprises. Elle énonce un ensemble de principes et de recommandations en matière de politiques publiques destinés à aider les gouvernements, ainsi que les autres autorités publiques, dans leurs efforts pour aborder les obstacles inutiles qui entravent l'application, par les entreprises, des normes relatives à la CRE, et ce dans le but de promouvoir la cohérence et d'instaurer des conditions de nature à soutenir, favoriser ou promouvoir efficacement les pratiques responsables des entreprises, en particulier au moyen de :

- cadres législatif et réglementaire rendant possible et favorisant la CRE ;
- politiques et mesures encourageant la CRE dans les domaines de politiques publiques pertinents ;
- rôle des États en tant qu'acteurs économiques et dans leurs activités commerciales ;
- la participation des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de CRE ;
- l'accès aux voies de recours, et
- la coordination des politiques publiques et activités en rapport avec la CRE.

SCANNEZ POUR LIRE  
LA RECOMMANDATION



et qu'elles figurent parmi les priorités de la feuille de route du Groupe de travail du G20 sur la finance durable (G20, 2021<sub>[32]</sub>).

La coordination en matière de devoir de diligence pour la CRE peut **revêtir tout autant d'importance pour les pays qui n'ont peut-être pas prévu, ou qui ne prévoient pas, d'adopter une réglementation ou des politiques publiques spécifiques sur le devoir de diligence, que pour ceux qui le font.** La multiplication d'exigences nationales concernant le devoir de diligence pourrait aboutir, faute d'alignement et de coordination, à des contradictions ou des interférences en cascade dans les attentes vis-à-vis des fournisseurs ou des producteurs, et se traduire par des formalités de conformité très lourdes, des coûts administratifs et des retards au niveau opérationnel. Ces coûts pourraient pénaliser de façon disproportionnée les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que les entreprises des pays en développement, qui ne disposent ni des ressources ni des capacités pour pouvoir s'aligner sur et répondre à des attentes multiples concernant le devoir de diligence pour la CRE. À plus long terme, ceci pourrait constituer un obstacle à l'accès aux chaînes d'approvisionnement et aux opportunités commerciales à l'échelle mondiale, ce qui, par ricochet, pourrait avoir des effets négatifs sur le développement socioéconomique.

De plus, la coopération internationale relative au devoir de diligence pour la CRE pourrait **améliorer la capacité des régulateurs nationaux à concevoir et superviser des politiques publiques efficaces à cet égard.** Le développement de réglementations et d'initiatives solides en matière de devoir de diligence pour la CRE requiert une expertise et des ressources importantes. Le renforcement de la coopération et des échanges entre les décideurs des politiques publiques de différents pays permet le partage d'expériences quant aux moyens pour atteindre l'efficacité et surmonter les difficultés. La coordination peut aussi impliquer le partage d'information ou l'harmonisation et la reconnaissance des initiatives entre juridictions, ce qui peut contribuer à des économies sur les coûts et à un suivi plus efficient et efficace de la mise en œuvre par les autorités publiques.

**Des opportunités considérables existent pour utiliser les plateformes de l'OCDE comme un levier permettant d'élever et de promouvoir ces travaux,** notamment au moyen d'une plateforme

inclusive de dialogue, de partage d'informations, de renforcement des capacités et de coopération destinée à permettre de résoudre les défis potentiels pour les entreprises et de soutenir la mise en œuvre effective des normes en matière de devoir de diligence pour la CRE.

**Le développement de réglementations et d'initiatives solides en matière de devoir de diligence pour la CRE requiert une expertise et des ressources importantes.**







## Des approches cohérentes pour l'évaluation de la crédibilité et l'alignement des initiatives en faveur de la durabilité

**Les initiatives volontaires en faveur de la durabilité**, diverses tant dans leur forme que par leur ampleur, continueront de **contribuer à façonner la réponse des entreprises aux injonctions des pouvoirs publics à privilégier des activités, des investissements et des chaînes d'approvisionnement plus durables**. Le développement continu de règles contraignantes en matière de devoir de diligence pour la CRE a lancé des débats sur le rôle éventuel de ces initiatives dans un contexte de cadres contraignants, y compris sur la façon dont elles pourraient être source d'information pour la mise en œuvre et l'application et être utilisées comme des « indicateurs de conformité ». Une approche compartimentée et le manque de standardisation entre ces initiatives peuvent créer d'énormes difficultés pour les entreprises. Elles peuvent également être source de confusion pour les pouvoirs publics, les consommateurs, les investisseurs, les travailleurs et les autres parties prenantes qui utilisent ces initiatives pour évaluer les pratiques des entreprises.

**Les décideurs des politiques publiques peuvent contribuer à une approche cohérente** en précisant comment les différents types d'initiatives peuvent soutenir la mise en œuvre des normes de CRE, sans pour autant remettre en cause les responsabilités des entreprises en matière de devoir de diligence, ni créer de facto des régimes de limitation

de responsabilité, ni encourager une confiance excessive dans ce type d'initiatives. Les pouvoirs publics peuvent y parvenir en i) définissant des attentes claires à l'endroit de ces initiatives, des entreprises et des autorités chargées de l'application des normes et, ii) le cas échéant, en veillant à ce que les entreprises et les pouvoirs publics se dotent de processus solides de suivi et de contrôle de l'alignement sur les normes internationales et de la crédibilité des initiatives auxquelles ils ont recours ou sur lesquelles ils s'appuient (OCDE, 2022, p. 3<sub>[33]</sub>).

**L'adoption d'un modèle solide d'évaluation de la crédibilité et de l'alignement des initiatives en faveur de la durabilité sur les objectifs de politique publique** peut aider les pouvoirs publics et les entreprises à comprendre la portée précise et la pertinence de chaque initiative individuelle, et à cerner de quelle façon elle peut, ou ne peut pas, soutenir la mise en œuvre des normes en matière de devoir de diligence et l'application de la réglementation. Ceci peut également contribuer à renforcer la crédibilité et la confiance dans des initiatives bien conçues et à réduire la fatigue liée aux obligations en matière d'évaluation, de publication d'informations et d'analyse comparative, en offrant la perspective que des initiatives alignées et crédibles puissent donner lieu à des accords de reconnaissance mutuelle et à d'autres activités de collaboration et gains d'efficacité (OCDE, 2022, p. 13<sub>[33]</sub>).





# Les Points de contact nationaux : un mécanisme de mise en œuvre sans équivalent dans un paysage en pleine évolution

**Le système des Points de contact nationaux (PCN) est reconnu comme l'une des principales avancées réalisées en lien avec les Principes directeurs.** Du fait de l'existence des PCN, les Principes directeurs sont le seul instrument international sur la CRE doté d'un dispositif de mise en œuvre (OCDE, 2022, p. 82<sub>[3]</sub>). L'efficacité des Principes directeurs se trouve encore renforcée par le double mandat des PCN consistant d'une part, à faire connaître les Principes directeurs, et d'autre part, à donner accès à un mécanisme de recours extrajudiciaire pour résoudre les différends (« circonstances spécifiques ») liés à une non-observation présumée des Principes directeurs par des entreprises exerçant leur activité sur le territoire de leur pays ou à partir de celui-ci. Les PCN apportent également leur concours aux efforts engagés par les pouvoirs publics de leurs pays respectifs dans le développement de politiques publiques sur la CRE (Voir le graphique 3).

**En 2020, les PCN ont célébré leur vingtième anniversaire en tant que mécanisme de recours extrajudiciaire.** Étant donné que 51 pays, représentant plus de 50 % du PIB mondial et plus de 70 % des stocks mondiaux d'investissement direct à l'étranger (IDE) ont adhéré aux Principes directeurs, le mécanisme de recours couvre potentiellement une grande partie de l'activité économique mondiale (OCDE, 2020, p. 19<sub>[34]</sub>). Parce que leur champ d'action est mondial et qu'ils sont largement accessibles, les PCN offrent régulièrement un forum à des personnes lésées qui, sans cela, seraient privées d'accès à toute voie de recours pour les impacts négatifs dont elles pâtissent (OCDE, 2020<sub>[34]</sub>).

**Malgré ces réalisations et opportunités, les PCN sont confrontés à des défis majeurs :** l'équivalence fonctionnelle des PCN n'est pas atteinte, ce qui risque de compromettre l'efficacité et la crédibilité du système. Les États jouissent d'une certaine souplesse pour organiser leurs PCN conformément aux critères de visibilité, d'accessibilité, de transparence et de responsabilité et les PCN doivent traiter les circonstances spécifiques de manière impartiale, prévisible, équitable et compatible avec les Principes directeurs. Or, il existe des divergences importantes dans la manière dont ces critères sont observés par les PCN. En ce qui concerne la visibilité par exemple, la promotion qui pourrait assurer la visibilité des PCN n'est pas conduite avec la même intensité dans les différents PCN du réseau : alors que certains ont organisé ou participé à des douzaines de manifestations,

dix PCN n'en ont organisé, ni coorganisé aucune, et n'ont d'ailleurs participé à aucune activité de promotion en 2021. De même, pour avoir accès à leur expertise et à leurs points de vue sur leurs travaux, il est considéré comme une bonne pratique que les PCN intègrent les parties prenantes dans leur structure. En 2021, les deux tiers des PCN (32) ont impliqué les principales parties prenantes au sein de leurs dispositifs institutionnels, pour 14 d'entre eux au sein de l'organe central, pour 15 d'entre eux au sein de l'organe consultatif, et pour 3 d'entre eux au sein des deux organes. En janvier 2023 pourtant, 30 % des PCN n'avaient inclus aucune partie prenante dans leur structure.

**Ces divergences contribuent à expliquer une répartition inégale des circonstances spécifiques au sein du réseau des PCN.**

Depuis 2011, six PCN ont été saisis chacun de plus d'une vingtaine d'affaires, et 16 PCN de moins de cinq affaires. Onze PCN n'ont encore été saisis d'aucune affaire (OCDE, 2022, p. 72<sub>[3]</sub>). Le manque de visibilité ou de soutien de la part des pouvoirs publics peut également expliquer que les PCN soient court-circuités ou relégués au second plan dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques qui sont pertinentes pour la CRE et les Principes directeurs.

**Ces défaillances sont souvent le résultat d'un déficit de ressources et/ou d'un soutien insuffisant des pouvoirs publics.** À titre indicatif, près de 40 % des PCN du réseau fonctionnent actuellement avec un seul agent, voire moins, à plein temps. En 2021, i) 25 PCN indiquaient ne pouvoir compter que sur du personnel affecté à temps partiel aux questions relevant de leur compétence, et un PCN déclarait être complètement dépourvu d'effectifs ; ii) 27 PCN ne disposaient pas d'un budget propre pour leurs activités.

Au vu des nombreuses réalisations et malgré les difficultés citées, les **PCN jouissent d'un soutien à haut niveau.** Des appels à renforcer le réseau des PCN sont régulièrement lancés, notamment par le G7, le G20 (G20, 7-8 juillet 2017<sub>[36]</sub>) et le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des Ministres, mais ils restent en partie lettre morte. En 2017, les ministres des pays membres de l'OCDE ont pris l'engagement que l'ensemble des PCN seraient soumis à un examen par les pairs sur une base volontaire avant 2023 (OCDE, 2017<sub>[37]</sub>). À ce jour, cette échéance devrait être respectée pour 41 PCN sur 51.



En s'appuyant sur les réalisations des PCN et en leur offrant davantage de soutien pour les aider à relever les défis, tout en favorisant la mise en œuvre de plans d'action visant à les renforcer (OCDE, 2022<sup>[38]</sup>), les gouvernements peuvent apporter une contribution plus efficace à la croissance et au développement inclusifs et durables pour la prochaine génération. Les PCN peuvent contribuer davantage à la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales et faciliter l'accès aux voies de recours des personnes lésées. De même, parce que les politiques

publiques en matière de CRE font l'objet d'une attention croissante, les PCN ont un rôle essentiel à jouer au service de la cohérence et de l'alignement au regard de la multiplication des réglementations et des initiatives gouvernementales ou sectorielles en matière de devoir de diligence pour la CRE. Dans le contexte actuel, les PCN peuvent apporter une expertise et une connaissance des Principes directeurs et des Guides sur le devoir de diligence utiles pour orienter les efforts des pouvoirs publics et pour aider les entreprises à cerner ces attentes et à y répondre.

### Graphique 3. PCN : Réalisations et étapes marquantes

#### Promouvoir les Principes directeurs et contribuer à leur adoption et à leur mise en œuvre par les entreprises

- Depuis 2015, les PCN ont collectivement organisé plus de 900 événements auxquels ont pris part des acteurs issus du secteur public, du monde de l'entreprise, d'organisations syndicales et d'organisations de la société civile, et ils ont participé à plus de 1600 manifestations organisées par d'autres parties prenantes.
- 46 des 51 PCN ont leurs propres sites web ou pages web.
- Le vaste ensemble d'outils ambitieux utilisés dans tout le réseau des PCN englobe le « RBC Compass », mis au point par le PCN norvégien pour permettre aux entreprises d'évaluer dans quelle mesure elles se conforment aux Principes directeurs.

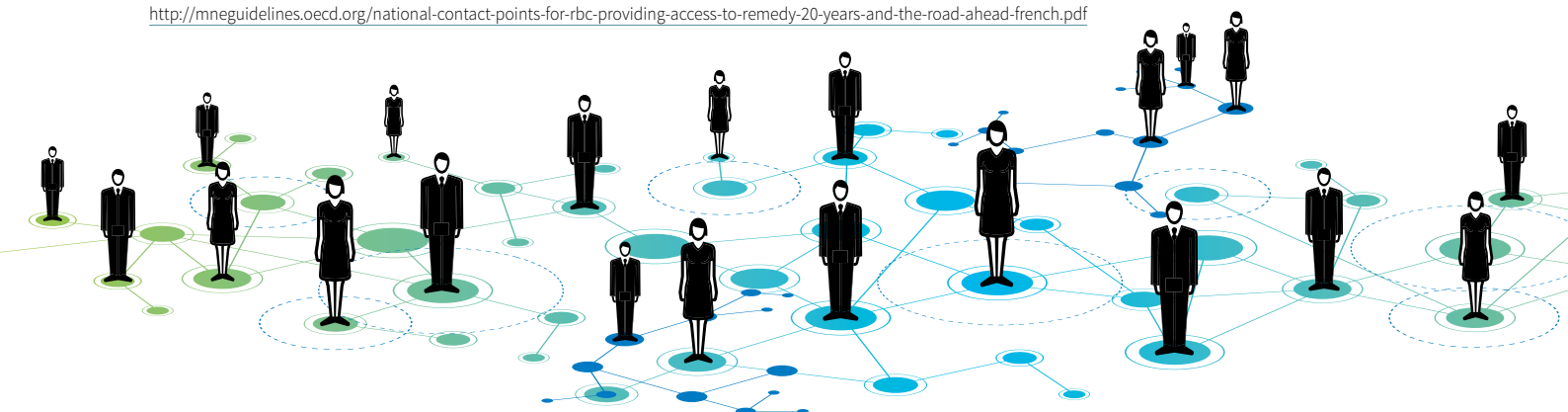
#### Offrir un mécanisme de recours largement accessible et abordable

- Depuis 2000, les PCN ont traité 620 affaires dans 105 pays.
- Ces affaires ont été soumises par un large éventail d'acteurs, notamment des ONG (41 %), des syndicats (38 %) ou encore des particuliers (18 %).
- Témoignant d'une tendance récente à la hausse du nombre d'affaires soumises, une affaire sur quatre soumise depuis 2011 l'a été entre 2018 et 2021.

#### Contribuer à l'adoption de politiques publiques et de décisions gouvernementales soutenant la mise en œuvre de la CRE

- Certains PCN ont aidé les pouvoirs publics à élaborer une législation imposant des obligations relatives au devoir de diligence
- Sur 26 pays ayant adopté un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme (PAN), 22 sont des Adhérents aux Principes directeurs.
- Tous les PAN adoptés par les Adhérents mentionnent à un titre ou un autre les PCN.

Source : OCDE (2022<sup>[35]</sup>), Annual Report on the OECD Guidelines for Multinational Enterprises 2021: Update on National Contact Point Activity, <https://mneguidelines.oecd.org/annual-report-on-the-activity-of-national-contact-points-for-responsible-business-conduct-2021.pdf>; OCDE (2020<sup>[34]</sup>), Points de contact nationaux pour la conduite responsable des entreprises : Donner accès aux voies de recours – Bilan de 20 ans d'existence et perspectives d'avenir, <http://mneguidelines.oecd.org/national-contact-points-for-rbc-providing-access-to-remedy-20-years-and-the-road-ahead-french.pdf>





## Documents de référence et instruments juridiques

### **Une économie mondiale résiliente, durable et inclusive qui profite à tous**

Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales [OECD/LEGAL/0144]

Décision du Conseil sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales [OECD/LEGAL/0307]

(Décision sur les Principes directeurs)

Recommandation du Conseil relative au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises [OECD/LEGAL/0443]

OCDE (2022), Stocktaking Report on the OECD Guidelines for Multinational Enterprises

### **Renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales au moyen de la CRE : alignement et mise en œuvre**

BIT, Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

Nations Unies, Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

OCDE (2021), Building more resilient and sustainable global value chains through responsible business conduct

OCDE (2020), COVID-19 and Responsible Business Conduct

OCDE (2020), COVID-19 and global value chains: Policy options to build more resilient production networks

OCDE, BIT et HCR (2019), Entreprises responsables: les messages clés des instruments internationaux

BIT, OCDE, OIM et UNICEF (2019), Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

### **Comblent l'écart entre les objectifs climatiques et les engagements en faveur d'une transition juste**

OCDE (2021), The role of OECD instruments on responsible business conduct in progressing environmental objectives

OCDE et CCNUCC dans le cadre de la COP26 (2021), Responsible Business Conduct and Climate Action: how global instruments on responsible business conduct can support implementation and accountability of business' net-zero commitments

OCDE (2021), Policy Trends on Environmental Due Diligence

### **Faire de la finance un levier du changement via la cohérence**

OCDE (2022), Due Diligence for Responsible Project and Asset Finance

OCDE (2020), Business and Finance Outlook: Promoting responsible lending in the banking sector: The next frontier for sustainable finance

OCDE (2019), Business and Finance Outlook: Trust and Financial Institutions

OCDE (2019), Due Diligence for Responsible Corporate Lending and Securities Underwriting

OCDE (2017), Responsible Business Conduct for Institutional Investors

### **Transformation numérique responsable**

OCDE (2021), Business and Finance Outlook, Chapter 3: Human rights due diligence through responsible AI

OCDE (2021), Terms of Reference for future work on Responsible Business Conduct & Digitalisation.

OCDE (2021), Recommandation du Conseil sur l'amélioration de l'accès aux données et de leur partage

OCDE (2020), Digitalisation and Responsible Business Conduct Stocktaking of policies and initiatives

OCDE (2019), Briefing paper: Platform companies and RBC

OCDE (2019), Briefing paper: Artificial intelligence and RBC

OCDE (2019), Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle

OCDE (2019), L'intelligence artificielle dans la société

OCDE (2019), Is there a role for blockchain in responsible supply chains

### **Assurer la reprise et la croissance pour tous via la cohérence, l'alignement et l'harmonisation des normes de CRE**

OCDE (2023), Recommandation de l'OCDE sur le rôle de l'Etat dans la promotion de la conduite responsable des entreprises [OECD/LEGAL/0486]

OCDE (2021), OECD Best Practice Principles on International Regulatory Co-operation

OCDE (2021), The Role of Sustainability Initiatives in Mandatory Due Diligence

OCDE (2020), Integrating Responsible Business Conduct in Public Procurement

### **Les Points de contact nationaux : un mécanisme de mise en œuvre sans équivalent dans un paysage en pleine évolution**

OCDE (2022), Annual report on the Activity of National Contact Points for Responsible Business Conduct

OCDE (2022), Action Plan to Strengthen National Contact Points for Responsible Business Conduct 2022-2024

OCDE (2021), Points de contact nationaux pour la conduite responsable des entreprises : Donner accès aux voies de recours – Bilan de 20 ans d'existence et perspectives d'avenir

## Références

- (s.a.) (2019), *ING Bank et ONG concernant la politique climatique*, <http://mneguidelines.oecd.org/database/instances/nl0029.htm>. [54]
- AIE (2021), *Net Zero by 2050: A roadmap for the global energy sector*, Agence internationale de l'énergie, [https://iea.blob.core.windows.net/assets/deebef5d-0c34-4539-9d0c-10b13d840027/NetZeroBy2050-ARoadmapfortheGlobalEnergySector\\_CORR.pdf](https://iea.blob.core.windows.net/assets/deebef5d-0c34-4539-9d0c-10b13d840027/NetZeroBy2050-ARoadmapfortheGlobalEnergySector_CORR.pdf). [22]
- AIE (2021), *The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*, Agence internationale de l'énergie, <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions>. [63]
- AIMA (2018), « ESG Integration on the Rise: And how to implement it in your portfolio », <https://www.aima.org/journal/aima-journal-edition-114/article/esg-integration-on-the-rise-and-how-to-implement-it-in-your-portfolio.html>. [20]
- Amundi (2020), *COVID-19 crisis and the ESG transformation of the asset management*, <https://research-center.amundi.com/article/day-after-3-covid-19-crisis-and-esg-transformation-asset-management-industry>. [56]
- Banque mondiale (2021), *Actualisation des estimations de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté : retour sur 2020 et perspectives pour 2021*, <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/actualisation-des-estimations-impact-pandemie-covid-19-sur-pauvrete>. [61]
- Banque mondiale (2021), *Actualisation des estimations de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté : retour sur 2020 et perspectives pour 2021*, <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/actualisation-des-estimations-impact-pandemie-covid-19-sur-pauvrete>. [1]
- Banque mondiale (2020), *World Development Report 2020*, <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2020>. [45]
- Banque mondiale (2019), *2019 State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector*, <https://delvedatabase.org/uploads/resources/Delve-2019-State-of-the-Artisanal-and-Small-Scale-Mining-Sector.pdf>. [62]
- BIT et UNICEF (2021), *Travail des enfants : Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre*, [https://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS\\_827415/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_827415/lang-fr/index.htm). [47]
- BIT, OCDE, OIM et UNICEF (2019), *Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*, <http://mneguidelines.oecd.org/Mettre-fin-au-travail-des-enfants-au-travail-force-et-a-la-traite-des-etres-humains-dans-les-chaines-d-approvisionnement-mondiales.pdf>. [52]
- BIT, Walk Free et OIM (2022), *Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage*, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---ipec/documents/publication/wcms\\_854733.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_854733.pdf). [6]
- Business Roundtable (2019), *Statement on the Purpose of a Corporation*, <https://system.businessroundtable.org/app/uploads/sites/5/2021/02/BRT-Statement-on-the-Purpose-of-a-Corporation-February-2021-compressed.pdf>. [51]
- CDP (2022), *Note technique : pertinence des catégories relevant du périmètre 3 par secteur, Questionnaire du CDP sur le changement climatique*, <http://www.cdp.net> (consulté le 5 octobre 2022). [17]
- CSI (2019), *Indice CSI des droits dans le monde*, <https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/2019-06-ituc-global-rights-index-2019-report-fr-2.pdf>. [55]
- EY (2021), « The future of sustainability reporting standards ». [19]
- Forum économique mondial (2021), *Net-Zero Challenge: the supply chain opportunity*, [https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_Net\\_Zero\\_Challenge\\_The\\_Supply\\_Chain\\_Opportunity\\_2021.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_Net_Zero_Challenge_The_Supply_Chain_Opportunity_2021.pdf). [15]
- G20 (2021), « Feuille de route pour la finance durable du G20 », [https://g20sfwg.org/wp-content/uploads/2022/10/RoadMap\\_FR.pdf](https://g20sfwg.org/wp-content/uploads/2022/10/RoadMap_FR.pdf). [32]

- G20 (7-8 juillet 2017), *G20 Leaders' Declaration: Shaping an interconnected world*, [36]  
[https://www.g20germany.de/Content/EN/\\_Anlagen/G20/G20-leaders-declaration\\_\\_\\_blob=publicationFile&v=11.pdf](https://www.g20germany.de/Content/EN/_Anlagen/G20/G20-leaders-declaration___blob=publicationFile&v=11.pdf).
- G20 (7-8 juillet 2017), *G20 Leaders' Declaration: Shaping an interconnected world*, [44]  
[https://www.g20germany.de/Content/EN/\\_Anlagen/G20/G20-leaders-declaration\\_\\_\\_blob=publicationFile&v=11.pdf](https://www.g20germany.de/Content/EN/_Anlagen/G20/G20-leaders-declaration___blob=publicationFile&v=11.pdf).
- GIEC (2022), *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change*, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/> (consulté le 28 avril 2022). [11]
- Global Trade Alert (base de données) (s.d.), , <https://www.globaltradealert.org/>. [65]
- Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises (2020), *Déclaration du GT-CRE*, [4]  
<https://mneguidelines.oecd.org/ncps/groupe-de-travail-cre-declaration-mars-2020.htm>.
- IFAC/BIAC (2018), « Regulatory divergence: costs, risks, impacts ». [30]
- K.C. Michaels, L. (2022), *Why is ESG so important to critical mineral supplies, and what can we do about it?*, AIE, [9]  
<https://www.iea.org/commentaries/why-is-esg-so-important-to-critical-mineral-supplies-and-what-can-we-do-about-it>.
- Monseratte, S. (2022), *The Staggering Ecological Impacts of Computation and the Cloud*, The MIT Press Reader, [43]  
<https://thereader.mitpress.mit.edu/the-staggering-ecological-impacts-of-computation-and-the-cloud/>.
- Morgan Stanley (2018), « Sustainable Signals ». [26]
- Nations Unies (2015), *Transforming our world, the 2030 Agenda for Sustainable Development*, [48]  
[https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Resolution\\_A\\_RES\\_70\\_1\\_FR.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Resolution_A_RES_70_1_FR.pdf).
- Nations Unies (s.d.), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, [49]  
[https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Resolution\\_A\\_RES\\_70\\_1\\_FR.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Resolution_A_RES_70_1_FR.pdf).
- Noels, J. et R. Jachnik (2022), « Assessing the climate consistency of finance : Taking stock of methodologies and their links to climate mitigation policy objectives », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 200, Éditions OCDE, Paris, [13]  
<https://doi.org/10.1787/d12005e7-en>.
- Noels, J. et R. Jachnik (2022), « Assessing the climate consistency of finance : Taking stock of methodologies and their links to climate mitigation policy objectives », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 200, Éditions OCDE, Paris, [16]  
<https://doi.org/10.1787/d12005e7-en>.
- Noels, J. et R. Jachnik (2022), *Assessing the climate consistency of finance: taking stock of methodologies and assessing their links to climate mitigation policy objectives*, [https://one.oecd.org/official-document/ENV/EPOC/WPCID\(2022\)12/REV1/en](https://one.oecd.org/official-document/ENV/EPOC/WPCID(2022)12/REV1/en). [23]
- OCDE (2022), *Action Plan to Strengthen National Contact Points for Responsible Business Conduct 2022-2024*, [38]  
<https://mneguidelines.oecd.org/action-plan-to-strengthen-national-contact-points-for-responsible-business-conduct%202022-2024.pdf>.
- OCDE (2022), *Annual Report on the OECD Guidelines for Multinational Enterprises 2021: Update on National Contact Point Activity*, [35]  
<https://mneguidelines.oecd.org/annual-report-on-the-activity-of-national-contact-points-for-responsible-business-conduct-2021.pdf>.
- OCDE (2022), *Draft Principles of Good Practice for Public Communication Responses to Mis- and Disinformation*, [29]  
<https://www.oecd.org/gov/open-government/public-consultation-draft-principles-good-practice-public-communication-responses-to-mis-disinformation.pdf>.
- OCDE (2022), *Exercice de bilan sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, [3]  
<https://mneguidelines.oecd.org/stocktaking-report-on-the-oecd-guidelines-for-multinational-enterprises.pdf>.
- OCDE (2022), *Les chaînes d'approvisionnement mondiales au service de trois produits indispensables dans la lutte contre le COVID-19.*, [https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1133\\_1133959-6bev6fgl96&title=Global-supply-chains-at-work-A-tale-of-three-products-to-fight-COVID-19](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1133_1133959-6bev6fgl96&title=Global-supply-chains-at-work-A-tale-of-three-products-to-fight-COVID-19). [8]



- OCDE (2022), *OECD Guidance on Transition Finance: Ensuring Credibility of Corporate Climate Transition Plans*, Green Finance and Investment, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7c68a1ee-en>. [14]
- OCDE (2022), *The role of sustainability initiatives in mandatory due diligence: Background note on Regulatory Developments concerning Due Diligence for Responsible Business Conduct*, <http://mneguidelines.oecd.org/the-role-of-sustainability-initiatives-in-mandatory-due-diligence-note-for-policy-makers.pdf>. [33]
- OCDE (2021), *Building more resilient and sustainable global value chains through responsible business conduct*, <https://mneguidelines.oecd.org/rbc-and-trade.htm>. [10]
- OCDE (2021), *Business and Financial Outlook, AI in Business and Finance*, [https://www.oecd-ilibrary.org/sites/ba682899-en/1/3/3/index.html?itemId=/content/publication/ba682899-en&csp\\_=02d27ef0d7308d76a010fd2a9882228f&itemIGO=oecd&itemContentType=book#](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/ba682899-en/1/3/3/index.html?itemId=/content/publication/ba682899-en&csp_=02d27ef0d7308d76a010fd2a9882228f&itemIGO=oecd&itemContentType=book#). [28]
- OCDE (2021), « ESG Investing and Climate Transition: Market Practices, Issues and Policy », <https://www.oecd.org/finance/ESG-investing-and-climate-transition-market-practices-issues-and-policy-considerations.pdf>. [31]
- OCDE (2021), « L'IA dans le secteur de la finance », dans *OECD Business and Finance Outlook 2021 : AI in Business and Finance*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/39b6299a-en>. [27]
- OCDE (2021), *The role of OECD instruments on responsible business conduct in progressing environmental objectives*, <https://mneguidelines.oecd.org/The-role-of-OECD-instruments-on-responsible-business-conduct-in-progressing-environmental-objectives.pdf> (consulté le 5 octobre 2022). [41]
- OCDE (2020), *COVID-19 and global value chains: Policy options to build more resilient production networks*, <https://oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-and-global-value-chains-policy-options-to-build-more-resilient-production-networks-04934ef4/>. [58]
- OCDE (2020), *COVID-19 and Responsible Business Conduct*, <https://www.oecd.org/coronavirus/policyresponses/covid-19-and-responsible-business-conduct-02150b06/>. [57]
- OCDE (2020), *Les implications des chaînes de valeur mondiales pour la politique commerciale*, [https://issuu.com/oecd.publishing/docs/trade\\_policy\\_implications\\_of\\_global](https://issuu.com/oecd.publishing/docs/trade_policy_implications_of_global). [53]
- OCDE (2020), *OECD Business and Finance Outlook 2020: Sustainable and Resilient Finance*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/eb61fd29-en>. [18]
- OCDE (2020), *Points de contact nationaux pour la CRE : Donner accès aux voies de recours : Bilan de 20 ans d'existence et perspectives d'avenir*, <http://mneguidelines.oecd.org/NCPs-for-RBC-providing-access-to-remedy-20-years-and-the-road-ahead.pdf>. [34]
- OCDE (2020), *Rapport annuel sur les activités des PCN*, <https://www.oecd.org/daf/inv/mne/annualreportsontheguidelines.htm>. [42]
- OCDE (2020), *Women at the core of the fight against COVID-19 crisis*, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/women-at-the-core-of-the-fight-against-covid-19-crisis-553a8269/>. [46]
- OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes: Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264203426-fr>. [60]
- OCDE (2017), « Comment rendre le commerce mondial bénéfique pour tous », Éditions OCDE, Paris, [https://doi.org/10.1787/eco\\_outlook-v2017-1-3-en](https://doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-1-3-en). [59]
- OCDE (2017), *Conclusions politiques de la RCM 2017*, <https://www.oecd.org/fr/rcm/documents/conclusions-politiques-de-la-rcm-2017.htm>. [37]
- OCDE (2017), *Investment Governance and the Integration of Environmental, Social and Governance Factors*, <https://www.oecd.org/finance/Investment-Governance-Integration-ESG-Factors.pdf>. [24]
- OCDE (s.d.), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/19991266>. [2]

- OCDE (s.d.), *Responsible Business Conduct and the Sustainable Development Goals*, [7]  
<https://mneguidelines.oecd.org/RBC-and-the-sustainable-development-goals.pdf>.
- OECD Watch, BIAC et TUAC (2020), *Joint Statement Against Reprisals*, [5]  
<https://www.oecdwatch.org/oecd-watch-biac-and-tuac-joint-statement-against-reprisals/>.
- PCN hollandais (2019), *ING Bank et ONG concernant la politique climatique*, [64]  
<http://mneguidelines.oecd.org/database/instances/nl0029.htm>.
- Réunion du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE (2022), *Déclaration sur un environnement sain et résilient pour tous*, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0468> (consulté le 26 septembre 2022). [40]
- Rogelj, J. et al. (2021), « Net-zero emissions targets are vague: three ways to fix », *Nature*, vol. 591/7850, pp. 365-368, [12]  
<https://doi.org/10.1038/d41586-021-00662-3>.
- SBTi (2021), *The Net Zero Standard*, <https://sciencebasedtargets.org/net-zero>. [50]
- ShareAction (2018), « Pensions in a Changing Climate », [21]  
<https://api.shareaction.org/resources/reports/AODP-PensionsChangingClimate.pdf>.
- State Street Global Advisors (2019), « Into the Mainstream ESG at the Tipping Point. ». [25]
- Stockholm Resilience Centre (2022), *Planetary boundaries*, [39]  
<http://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html> (consulté le 26 septembre 2022).
- World Bank (2019), *2019 State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector*, [64]  
<https://delvedatabase.org/uploads/resources/Delve-2019-State-of-the-Artisanal-and-Small-Scale-Mining-Sector.pdf>.
- World Economic Forum (2021), *Net-Zero Challenge: the supply chain opportunity*, [15]  
[https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_Net\\_Zero\\_Challenge\\_The\\_Supply\\_Chain\\_Opportunity\\_2021.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_Net_Zero_Challenge_The_Supply_Chain_Opportunity_2021.pdf).



# RESTER INFORMÉ

## Newsletter

La newsletter de l'OCDE sur les entreprises, la finance et l'investissement vous tient au courant des derniers faits marquants, informations et analyses concernant les travaux sur les entreprises, la finance et l'investissement qui ont lieu à l'OCDE.

S'inscrire : <http://contact.oecd.org/?>



## Formation en ligne sur la CRE

La Formation en ligne sur la CRE offre aux apprenants une occasion unique d'approfondir leurs connaissances sur la conduite responsable des entreprises et le contrôle préalable fondé sur le risque de l'OCDE. Inscrivez-vous maintenant et accélérez votre apprentissage dans le monde de la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement et contribuez à nos efforts communs pour construire des chaînes d'approvisionnement mondiales responsables.

Site web : <https://oe.cd/rbc-elearning>



S'inscrire : <https://bit.ly/3Y17uo0>



## Blog

Le blog "On the level" de l'OCDE est consacré à la recherche de "règles du jeu équitables" pour les pouvoirs publics, les entreprises et la société. Il offre une plateforme de discussion ouverte et informée sur les nombreux domaines d'action qui contribuent à la réalisation de cet objectif. Il s'appuie sur les contributions de décideurs politiques, de leaders d'opinion, d'experts, de représentants du secteur privé et de la société civile dans tous les pays et dans tous les domaines d'action.

S'inscrire : <https://oecdonthellevel.com/>







**OCDE**

DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE



[rbc@oecd.org](mailto:rbc@oecd.org)



<https://mneguidelines.oecd.org/>



[@OECD\\_BizFin](https://twitter.com/OECD_BizFin) | [#OECDrbc](https://twitter.com/OECDrbc)



Business and Finance at the OECD

**#OECDrbcMIN**